



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

83 N° 3 1961

Invocation du Précieux Sang dans les Divines louanges

S. CONGRÉGATION DES RITES

p. 299 - 299

<https://www.nrt.be/en/articles/invocation-du-precieux-sang-dans-les-divines-louanges-1813>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Invocation du Précieux Sang dans les Divines louanges. — (Décret du 12 oct. 1960. — A.A.S., 1960, p. 987).

Depuis le début de son pontificat et surtout au cours de l'année dernière, S.S. Jean XXIII a manifesté de différentes manières son désir de voir se développer la dévotion au Précieux Sang de Notre-Seigneur. Le 24 février 1960, il a approuvé de nouvelles litanies du Précieux Sang à insérer dans le Rituel romain¹. Le 30 juin, il adresse à la hiérarchie de l'Eglise universelle une lettre apostolique où il montrait comment cette dévotion était fondée dans les textes mêmes du Nouveau Testament². Enfin, un décret du 12 octobre de la S. Congrégation des Rites, vient d'ordonner que, dans les Divines louanges, récitées en réparation des blasphèmes, lors de la bénédiction du Saint-Sacrement, une nouvelle invocation soit introduite *Benedictus Sanguis eius pretiosissimus*, Béni soit son Très Précieux Sang, après l'invocation *Benedictum Cor eius Sacratissimum*.

E. B.